
PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 8 JUIN 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 8 juin 2021*

Aujourd'hui, à neuf heures quinze, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 78 Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.